

Réponse au compte rendu du *Thésaurus SAPHIR - Personnes handicapées* par madame Michèle Hudon paru dans le volume 41, numéro 1 (janvier-mars 1995):60 de *Documentation et bibliothèques*

Marie-Pierre Alix, Françoise Hongre, Grazyna Kerner et Sophie Janik

Volume 41, numéro 3, juillet-septembre 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033248ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033248ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Alix, M.-P., Hongre, F., Kerner, G. & Janik, S. (1995). Compte rendu de [Réponse au compte rendu du *Thésaurus SAPHIR - Personnes handicapées* par madame Michèle Hudon paru dans le volume 41, numéro 1 (janvier-mars 1995):60 de *Documentation et bibliothèques*]. *Documentation et bibliothèques*, 41(3), 197–198. <https://doi.org/10.7202/1033248ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1995

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Le roman d'amour à l'école. En clair, il apparaît nécessaire que Clémence Préfontaine ou un autre chercheur dresse une analyse similaire avec les romans Coeur-à-cœur, descendants légitimes et livresques des romans Harlequin, dont la popularité auprès des adolescentes est incontestable. Le nombre de prêts de ces romans en bibliothèque publique est éloquent. Au-delà de l'analyse des romans d'amour, il serait également souhaitable de se pencher sur les autres types de littérature marginale pour lesquels les jeunes ont une préférence marquée, pensons à la collection Frissons qui regroupe des romans d'horreur. Question de donner une place à une littérature fort populaire qui ne trouve pas de tribune dans les réseaux institutionnels reconnus tels l'école, la critique littéraire, etc.

Au plan de l'édition, la monographie est d'une belle facture. Cependant, nous devons déplorer les coquilles parsemées dans l'écrit comme «... une apparence d'indépendan-cé...» (p. 196). C'est tout de même mineur pour ce document majeur.

Bref, *Le roman d'amour à l'école* est un livre intelligent qui donne une excellente idée des éléments qui constituent la singularité des romans d'amour et, de surcroît, stimule la réflexion sur la pratique et les goûts de lecture des jeunes, lire de certain(e)s jeunes. Chapeau!

Daniel Legault

Bibliothèque du Plateau Mont-Royal, Bibliothèque de Montréal

Réponse au compte rendu du **Thésaurus SAPHIR - Personnes handicapées** par madame Michèle Hudon paru dans le volume 41, numéro 1 (janvier-mars 1995):60 de *Documentation et bibliothèques*

La lecture du compte rendu concernant le *Thésaurus SAPHIR - personnes handicapées* publié dans le volume 41, no 1, 1995 (pp. 60-61) de la revue *Documentation et bibliothèques* m'a laissée perplexe dans la mesure où les critiques formulées par madame Michèle Hudon, son auteure, me semblent dans beaucoup de cas injustifiées.

C'est pourquoi, après réflexion, je pense qu'il serait utile pour les lecteurs de *Documentation et bibliothèques* que je puisse, en accord avec les documentalistes du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI, France) et la documentaliste de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), exprimer mon point de vue et faire jouer de cette manière mon «droit de réponse».

Cette réponse me semble d'autant plus nécessaire à apporter que le thésaurus constitue la pierre angulaire du réseau SAPHIR qui vise à réunir autour d'une même banque de données les centres de documentation qui travaillent sur le thème du handicap. Hormis l'OPHQ qui participe au réseau depuis le début, deux centres de documentation français ont rejoint le CTNERHI: l'Association des Paralysés de France et l'Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes handicapées mentales. Une entente avec deux autres centres de documentation dont l'un situé en Belgique sera signée sous peu.

De plus, compte tenu de l'intérêt que cet ouvrage a suscité auprès des autorités de l'ONU responsables du dossier des personnes handicapées, l'élaboration d'un thésaurus multilingue sous l'égide des Nations Unies peut être envisagée.

Je reprends point par point les critiques qui figurent dans le texte de madame Hudon.

1) «*Les données de SAPHIR sont versées dans la base multidisciplinaire PASCAL et sont donc accessibles via QUESTEL, ESA-IRS et DIALOG. Le thésaurus lui-même est cependant un thésaurus traditionnel à termes préférentiels conçu pour une utilisation manuelle plutôt qu'automatisée*» (page 60, 2^e colonne en bas de page et 3^e colonne en haut de page).

Non. Le thésaurus a été conçu dès le début pour pouvoir indexer les documents repérés dans la banque de données SAPHIR. Les termes sont totalement différents des vedettes-matière utilisées dans l'ancien fichier-papier du CTNERHI. Par ailleurs, le thésaurus SAPHIR est très proche d'une multitude d'autres thésaurus

servant à repérer les documents dans des fichiers informatiques. Je ne citerai que l'exemple du thésaurus de la banque de données *Santé Publique* (BDSP, 1992) ou bien le thésaurus de *Sociological Indexing Terms* (éd. Sociological Abstracts, Californie, 1989). Les exemples sont légions.

2) «*Le lexique du thésaurus SAPHIR-Personnes handicapées est constitué de 1 703 descripteurs et de 618 non-descripteurs (termes synonymes): le rapport 3:1 reflète une situation que l'on retrouve dans presque tous les thésaurus nouvellement développés bien que les normes recommandent plutôt un rapport 1:1, c'est à dire un nombre égal de descripteurs et de termes synonymes*» (page 60, 3^e colonne).

Il est dommage que l'auteur ne donne pas les références des normes auxquelles elle fait allusion. Je n'ai pour ma part rien trouvé de semblable dans les normes françaises (NF47-100, NF47-101, NF47-103). Il me semble par ailleurs dogmatique d'établir qu'un thésaurus doit comporter autant de synonymes non-descripteurs que de descripteurs. Le nombre de termes rejetés varie en fonction du domaine concerné. Pour notre part, nous n'avons établi aucun quota a priori. Lorsque les termes étaient les seuls à pouvoir être employés par les utilisateurs, nous n'avons pas fabriqué de synonymes. Tel a été le cas par exemple des appellations des différentes professions sociales, para-médicales ou médicales (psychanalyste, éducateur spécialisé, etc.). Par contre, pour les maladies, nous avons préféré retenir le terme utilisé dans le langage commun et rejeter le terme médical.

Exemple: PROTANOPIE
EMDALTONISME

3) «*On aurait aimé retrouver dans le nouveau thésaurus l'introduction claire et soigneusement rédigée du Thésaurus : personne handicapée. L'introduction ici est très courte, pas toujours claire et elle manque d'exemples*» (page 60, 3^e colonne).

Il faut comprendre que le *Thésaurus SAPHIR-personnes handicapées* réalisé conjointement par le CTNERHI et l'OPHQ

a été conçu davantage pour des utilisateurs finaux que pour des spécialistes de l'information. Aussi, nous n'avons pas voulu détailler tous les choix qui nous ont fait opter pour telle ou telle présentation: retenir les sigles pour les divers types d'établissements plutôt que les formes développées, éviter les termes ambigus, préférer, pour les dénominations des maladies, les termes couramment utilisés par le grand public, etc. En accord avec l'OPHQ, il nous a semblé que ces informations n'intéresseraient que faiblement la majeure partie des utilisateurs de SAPHIR et que l'introduction, loin de leur fournir un flot de détails techniques, devait se contenter de leur donner les clés leur permettant de comprendre la structure et le fonctionnement du thésaurus.

4) «L'introduction [...] manque d'exemples. La notice type donnée comme modèle n'est pas tout à fait appropriée puisqu'elle n'inclut pas de terme spécifique (TS)» (page 60, 3^e colonne).

Un rapide calcul m'a amené à constater que, dans cette «courte introduction», nous avons mentionné et explicité une vingtaine d'exemples. Enfin, je reconnais que la notice citée était mal choisie puisqu'elle ne comportait pas de terme spécifique. Cependant, lorsqu'à la page vii, nous définissons la relation hiérarchique de terme spécifique en disant qu'ALLOCATION FAMILIALE a pour terme spécifique ALLOCATION POUR JEUNE ENFANT, je crois que l'exemple est suffisamment clair.

5) «On comprend mal pourquoi la liste des termes spécifiques est en ordre alphabétique alors que la liste des termes associés ne l'est pas» (page 61, 1^{ère} colonne).

Il nous a paru de peu d'importance de classer les termes associés par ordre alphabétique. En règle générale, on ne se sert pas du champ TA pour retrouver un terme précis mais pour pouvoir repérer des termes proches qui permettront de reposer sa question avec davantage de pertinence et dans ce contexte, il est clair que les termes associés doivent être lus dans leur ensemble.

6) «Les règles n'ont pas [...] été suivies dans l'établissement des hiérarchies. Dans SAPHIR-Personnes handicapées, les hiérarchies ne sont pas strictement sémantiques et n'expriment pas toujours une relation de genre à espèce, la seule qui soit considérée comme valide dans les textes et manuels servant de normes» (page 61, 2^e colonne).

À notre avis, un thésaurus n'est pas un outil de linguistes et à ce titre ne doit pas respecter toutes les règles sémantiques. Il s'agit d'un outil documentaire destiné à repérer les documents pertinents dans une masse de documents. Aussi, lorsque le bon sens exige qu'un terme spécifique soit rattaché à un terme générique, même s'il n'y a pas stricto sensu de relation de genre à espèce, il faut savoir s'éloigner des normes pour que l'utilisateur y trouve son compte. Ainsi, pour reprendre l'exemple cité par madame Hudon, le terme générique ARCHITECTURE aura pour spécifique BATIMENT PUBLIC, BATIMENT PRIVE, ... parce que ce qui nous intéresse dans le domaine du handicap, ce ne sont pas les styles architecturaux mais les pratiques en matière d'accessibilité et de construction pour tel ou tel type de bâtiment.

7) «...tous les descripteurs de SAPHIR ont un terme générique (TG), ce qui n'est pas normalement le cas dans un thésaurus» (page 61, 2^e colonne).

Non, tous les descripteurs n'ont pas de TG: exemple FORMATION, MILIEU SCOLAIRE...

8) «Il y a un très grand espace sémantique entre le concept de Musée et celui d'Accès à la culture» (page 61, 2^e colonne).

Pour être en relation quotidienne avec les utilisateurs de SAPHIR, je dirai que même s'il existe effectivement un espace sémantique important entre MUSÉE et ACCÈS À LA CULTURE, dans l'utilisation qui est faite de la banque de données SAPHIR, la relation entre les deux termes est logique dans le contexte qui nous intéresse. Le terme MUSÉE recouvre en fait toute la littérature qui explique de quelle manière les personnes handicapées

peuvent accéder aux musées: systèmes en braille pour les personnes ayant une déficience visuelle, accessibilité des bâtiments, etc.

En conclusion, je voudrais souligner tout le bénéfice que nous tirons de l'utilisation du Thésaurus SAPHIR-personnes handicapées dans notre pratique :

- nous disposons d'un outil d'indexation efficace;

- nous avons un outil de recherche tout à fait pertinent qui est, après quelques explications, bien maîtrisé par les utilisateurs.

L'élaboration du thésaurus SAPHIR nous a permis d'introduire une grande rigueur dans le travail documentaire. C'est un outil vivant constamment remis à jour. Il constitue également un document indispensable au fonctionnement du réseau SAPHIR puisqu'il nous permet, entre centres de documentation situés des deux côtés de l'Atlantique, d'utiliser le même langage et, par là même, de pouvoir constituer une banque de données commune.

Marie-Pierre Alix

Responsable du centre de documentation du CTNERHI

En collaboration avec

Françoise Hongre

Grazyna Kerner

Documentalistes, CTNERHI

Sophie Janik

Documentaliste, OPHQ

En réponse au point de vue de Madame Marie-Pierre Alix

Les commentaires de Madame Alix et les miens montrent que nous avons des visions assez différentes de ce que peut être un thésaurus en 1995. Le thésaurus décrit par Madame Alix ressemble davantage à une liste d'autorité des sujets ne devant son existence qu'à celle, parallèle, d'une base de données spécialisée. Selon moi cependant, le thésaurus a la possibilité d'être bien davantage, d'être un véritable outil conceptuel et terminologique, surtout dans